

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2021 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

La SICAV étant devenue une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2021, comme suit :

- | | |
|--|---------------------------|
| • Résultat d'exploitation – Exercice 2021 | 866.794,730 dinars |
| • Régularisation du résultat d'exploitation | 29.550,174 dinars |
| • Reliquat disponible exercice antérieur | 0,000 dinars |
| • Sommes capitalisées – Exercice 2021 | 896 344,904 dinars |

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 à 2500 dinars net par administrateur.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité